



Vélocité Narbonne
Atelier d'auto-réparation
9 rue du Général Mirabel
11100 Narbonne

Règlement intérieur

Ce règlement intérieur régit le fonctionnement de l'association, et plus précisément de l'atelier, dans ses locaux. Il se veut strict, afin de se prémunir d'abus de toute sorte, mais n'empêche aucunement convivialité et détente.

Services de l'association

Pour bénéficier des services de l'association (atelier, aide et conseils, outillage, prêt de matériel, achat de pièces détachées et de vélos, revues techniques...) toute personne doit être adhérente et à jour de ses cotisations. La carte d'adhérent doit être présentée à l'animateur à chaque visite au local.

Durée et montant de l'adhésion

L'adhésion à Vélocité Narbonne est valable un an, les tarifs sont les suivants :

Individuel : 10 euros

Couple/famille : 15/20 euros

Personne en difficulté financière : à partir de 1 euro

Respect des personnes et des locaux

Le local est le centre de vie de l'association, le lieu où les adhérents se retrouvent et exercent les activités.

Le respect des personnes et du matériel sont le fondement d'un bon fonctionnement. Les relations doivent être cordiales et respectueuses, non racistes, non sexistes, non violentes verbalement et/ou physiquement.

Toute dégradation des locaux, du matériel, de l'outillage... sera facturée aux adhérents en cause pour rachat ou remise en état.

Responsabilité des travaux effectués à l'atelier

L'atelier est un lieu de travail personnel sur son matériel. Il n'est pas un centre de formation, l'adhérent fait le travail, avec les outils et les pièces disponibles, sans garantie d'aucune sorte. Il doit donc faire un travail appliqué, avec au besoin les conseils d'animateurs. Les animateurs ne sauraient être tenus pour responsables d'une dégradation pendant ou après une réparation, ni d'accidents suite à une réparation.

Associatif et coopératif, l'atelier est un lieu d'échange : les animateurs et les adhérents sont là pour s'entraider, apporter leurs compétences et leurs connaissances.

Sécurité des personnes dans l'atelier

Quelques conseils pour éviter les incidents et accidents pendant les interventions :

- S'attacher les cheveux, car ils peuvent se prendre dans les dérailleurs et pignons
- Mettre des gants dès que possible. Ces équipements sont, pour une question d'hygiène, à usage personnel.
- Mettre un tablier ou une blouse de travail.
- S'assurer que le vélo est solidement amarré à son support de travail pour éviter qu'il ne tombe durant les interventions.
- Toujours arrêter la rotation des roues et des pédales avant d'approcher les mains des roues, chaîne, pignons, pédaliers, freins...

- Utiliser les outils dans le cadre de l'usage pour lequel ils sont prévus : un tournevis n'est pas fait pour frapper, une pince n'est pas faite pour dévisser un écrou, etc... Si on ne sait pas quel outil utiliser ou la manière de s'en servir, demander à l'animateur.

Utilisation et rangement de l'atelier et des locaux

L'utilisation d'outils et de matériel implique leur nettoyage et leur rangement après usage. Il en va de même pour les pièces détachées. Les plans de travail et le sol doivent être débarrassés des déchets de toute sorte, des graisses ou autres produits et nettoyés. En cas d'affluence, et pour permettre au plus grand nombre d'effectuer les réparations, le temps imparti à chacun sera limité par l'animateur, et il pourra donner des priorités. La rue devant l'atelier appartenant au domaine public, tous travaux sur cette partie engage la responsabilité individuelle de chacun.

Outillage et matériel

Ils ne peuvent sortir du local de l'association, qu'avec l'accord de l'animateur, pour une durée déterminée, et enregistrement auprès de l'administration de l'association et avec le versement d'une caution ou pièce d'identité. Un outil séquestré, c'est plusieurs personnes qui en sont privées ! L'adhérent est responsable du matériel emprunté : en cas de détérioration, il devra être remplacé ou sera facturé.

Vente de pièces détachées et de vélos aux adhérents

Des pièces d'occasion à prix libre minimum, des pièces neuves à prix fixe et des vélos d'occasion sont proposés aux adhérents. Le prix des pièces et des vélos à vendre est affiché dans l'atelier. Pour utiliser les pièces détachées, l'accord de l'animateur est obligatoire.

Effets personnels

L'association n'est pas responsable des effets personnels des adhérents en cas de vol, dégradation pendant les activités ou laissés au local. Les vélos ne peuvent pas être stockés à l'atelier entre 2 permanences compte tenu de l'exiguïté du local.

Assurance

L'association a souscrit une assurance responsabilité civile pour les activités se déroulant au local et au cours d'activités extérieures encadrées par elle. Les adhérents doivent être couverts par une assurance Responsabilité individuelle.

Les horaires

Les horaires sont affichés dans le local. 15 minutes avant la fermeture, le rangement et le nettoyage du local est obligatoire.

Il n'est pas possible d'entamer de nouveaux travaux 30 minutes avant la fermeture.

TOUT MANQUEMENT A CES RÈGLES POURRA SE TRADUIRE PAR UNE EXCLUSION IMMÉDIATE DE L'ADHÉRENT.